



## Expulsée et partenaire de PACS non informé par le bailleur

Par **Partenaires\***, le 13/07/2020 à 19:52

Bonjour.

Je suis pacsée avec mon compagnon depuis 2011. Je suis seule titulaire du bail et mon bailleur social est en connaissance de ce fait. J'ai reçu un avis d'expulsion exécutif depuis le 10 juillet 2020 . Cependant mon compagnon n'a reçu aucun courrier l'informant de cette situation malgré le fait que la loi stipule qu'ill doit recevoir également une lettre en AR pour l'en informer. N'ayant rien reçu est il concerné par cette expulsion ? Merci par avance de votre réponse.

Cordialement

Par **youris**, le 13/07/2020 à 20:09

bonjour,

*Seul le signataire du contrat de bail est locataire du logement que les partenaires de Pacs occupent.*

*Les partenaires de Pacs sont solidairement tenus au paiement des loyers et des charges pendant toute la durée de leur Pacs.*

*Le bailleur peut s'adresser à n'importe lequel des partenaires pour obtenir le règlement du loyer et des charges ou pour réclamer le versement d'arriérés.*

*si le bailleur n'a pas connaissance du Pacs au moment de la notification, le courrier devient automatiquement opposable au partenaire de Pacs qui n'en n'a pas été destinataire.*

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2565>

de quelle manière avez -vous porté à la connaissance de votre bailleur que vous étiez pacsé ?

salutations